



## procuration bancaire

Par **chauchiche**, le 15/10/2022 à 12:27

Bonjour,

mes parents sont hospitalisés. Leur banque ne veut pas effectuer les démarches pour une procuration s'ils ne se rendant pas dans les locaux de la banque... ce qui est impossible puisqu'ils sont hospitalisés.

Réponse de la banque : mettez-les sous tutelle !

Est-ce légal ? Est-il possible de leur imposer qu'ils se déplacent à l'hôpital pour faire la procuration (je sais que certaines banques le font) ? Sinon, comment faire ?

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement.

Pierre XXXXXXXX anonymisation

Par **yapasdequoi**, le 15/10/2022 à 12:32

Bonjour,

Ne mettez pas votre nom sur un forum public.

Voyez le **service social de l'hôpital**. Ils peuvent vous aider à mettre en place une procuration ou une habilitation familiale.

Précisez si vos parents n'ont qu'un problème de déplacement mais sont encore capables de signer un document?

PS : Pourquoi avez vous besoin de cette procuration ? Vos parents ne peuvent pas signer un chèque depuis leur lit d'hôpital ?